



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



La protection du  
patrimoine culturel  
subaquatique

**STAB 6**

**UCH/15/6.STAB/9**

**2 juillet 2015**

**Original: français**

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE  
ET LA CULTURE**

**CONVENTION SUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL SUBAQUATIQUE**

**SIXIÈME RÉUNION DU CONSEIL CONSULTATIF SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE**

**30 avril 2015**

**Paris, Siège de l'UNESCO, Salle XIV (Bonvin)**

**10h – 18h**

**Point 9**

**Compte rendu**

Ce document contient le compte rendu de la sixième session du Conseil consultatif scientifique et technique (STAB) (Paris le 30 avril 2015).

La sixième réunion du Conseil consultatif scientifique et technique (ci-après dénommé « **le STAB** ») auprès de la Conférence des États parties à la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique (ci-après dénommée « **la Convention** »), s'est tenue au Siège de l'UNESCO, à Paris, le **30 avril 2015**. Huit de ses 12 membres y ont participé, à savoir M. Augustus Babajide Ajibola (Nigéria), M. Constantin Chera (Roumanie), Mme Dolores Elkin (Argentine), M. Michel L'Hour (France), Mme Maria Elena Barba Meinecke (Mexique), M. Ovidio Juan Ortega Pereyra (Cuba), M. Xavier Nieto Prieto (Espagne) et M. Auron Tare (Albanie). Quatre membres, M. Jasen Mesić (Croatie), M. Seyed Hossein Sadat Meidani (République Islamique d'Iran), Mme Ouafa Ben Slimane (Tunisie), et M. Vladas Zulkus (Lituanie) étaient absents. Ont également assisté aux travaux des délégations d'États observateurs et des représentants des organisations non gouvernementales accréditées. L'UNESCO a assuré le Secrétariat lors de la réunion. Des services d'interprétation simultanée ont été fournis en français et en anglais. Aucun règlement intérieur n'ayant été adopté pour le Conseil consultatif, c'est celui de la Conférence des États parties qui a été appliqué *mutatis mutandis*.

## **I. Ouverture, élection du bureau**

(Point 1 de l'ordre du jour, *document UCH/15/6.STAB/1*)

La séance a été ouverte à 10h, le 30 avril 2015, par M. Alfredo Perez de Armiñán, Sous-directeur général pour la culture, suivi par Mme Mechtild Rössler, Directrice adjointe de la division du patrimoine. Ils ont souhaité la bienvenue aux participants, aux nouveaux membres ainsi qu'aux nouvelles ONG accréditées. Ils ont ensuite adressé leurs félicitations et remerciements à M. Xavier Nieto pour son soutien à la mission dépêchée en Haïti et souligné l'importance d'envoyer d'autres missions au Panama et à Madagascar. L'importance de l'action du STAB pour son soutien aux États parties en cas de manque de compétence ou de besoin d'expertise scientifique a également été mise en évidence.

Les membres du STAB ont ensuite procédé à l'élection de son Président et de son Vice-Président. Ont été élus M. Augustus Babajide Ajibola (Nigéria) Président, M. Ovidio Juan Ortega Pereyra (Cuba) Vice-Président, et M. Michel L'Hour (France) Rapporteur par la **Résolution 1/ STAB 6**.

## **II. Adoption de l'ordre du jour**

(Point 2 de l'ordre du jour, *document UCH/15/6.STAB/2*)

Le Président nouvellement élu, M. Ajibola, a ensuite pris la parole pour proposer au STAB l'adoption de l'ordre du jour. L'ONG Joint Nautical Archaeology Policy Committee (JNAPC) a suggéré d'ajouter un point pour lui permettre de présenter un rapport sur l'épave HMS *Victory* coulé en 1774. Le coordonnateur d'UNITWIN, l'université de Selçuk, Turquie, a également pris la parole pour demander l'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant la collaboration et la coordination entre ce réseau et le STAB. Suite à ces interventions, l'ordre du jour a été adopté avec l'ajout des points 6a et 6b, par **Résolution 2/STAB 6**.

### III. Compte rendu du Secrétariat

(Point 3 de l'ordre du jour, *pas de document*)

M. Ajibola a ensuite demandé au Secrétariat, représenté par Mme Rössler et Mme Guérin, de présenter un rapport sur la cinquième Conférence des Etats parties, qui a précédé la réunion, et sur les actions pour la mise en œuvre des décisions prises depuis la cinquième réunion du STAB. Mme Guérin a procédé à l'explication des deux missions du STAB demandées par Madagascar et le Panama, suivi par un court exposé de M. Xavier Nieto Prieto, concernant la précédente mission du STAB à Haïti. Ces explications ont donné lieu à un vif débat. Tous les experts et l'assistance ont loué le succès de la mission en Haïti et souligné que ce travail pratique et utile doit être poursuivi.

M. Armiñán, Sous-Directeur général pour la culture, a de nouveau remercié M. Nieto pour son travail. Il a attiré l'attention sur la question de la disponibilité des fonds budgétaires pour les missions et sur la nécessité d'élire un chef de mission pour les missions requises par Madagascar et par le Panama. Enfin, le Secrétariat a souligné l'importance de trouver des appuis au sein des ONG, afin de créer un réseau performant pour répondre aussi vite que possible aux cas d'urgence.

### IV. Modifications des Statuts

(Point 4 de l'ordre du jour, *document UCH/15/6.STAB/4*)

Le point suivant sur l'ordre du jour concernant la prise de connaissance des modifications du statut du STAB suivait directement les discussions sur les missions.

Au préalable, le Secrétariat a donné lecture du document et expliqué l'importance du rôle du Rapporteur, nouvellement établi par la modification faite par la Conférence des Etats parties aux statuts, en soulignant sa responsabilité pour vérifier l'exactitude du rapport fait à la Conférence concernant les recommandations du STAB. Les nouvelles règles des Statuts concernant l'organisation des missions ont ensuite été expliquées et saluées par les experts.

Le STAB a subséquemment procédé à l'adoption du point 4 avec la **Résolution 4 / STAB 6**.

### V. Assistance opérationnelle aux Etats parties

(Point 5 de l'ordre du jour, *document UCH/15/6.STAB/5*)

Le Président a ensuite invité M. L'Hour, ancien Président du STAB, à faire un rapport de la mission en **Haïti**. Celui-ci a donné la parole à M. Nieto, expert responsable de cette mission.

M. Nieto a donc présenté le rapport détaillé sur la mission en Haïti expliquant qu'en mai 2014, l'explorateur américain Barry Clifford avait annoncé avoir découvert l'épave de la *Santa Maria* au large de la ville de Cap-Haïtien. Les autorités haïtiennes avaient demandé l'évaluation du projet de recherche proposé par M. Clifford et l'envoi d'une mission en Haïti pour vérifier l'identification de l'épave supposée de la *Santa Maria*, ce qui a été fait. Tous les

experts et le Secrétariat ont adressé à M. Nieto leurs félicitations pour le travail accompli dans les circonstances parfois délicates.

M. Armiñán a demandé à M. Nieto des clarifications sur la mission en lui adressant deux questions : la première concernant la possibilité de trouver l'épave de la *Santa Maria* sur terre et non pas en milieu aquatique. La deuxième concernant le site de la *Santa Maria* : il lui a demandé s'il existait des données historiques susceptibles de conduire à des fouilles archéologiques fructueuses.

M. Nieto a répondu aux questions expliquant que, sur la base de l'hypothèse la plus probable, la *Santa Maria* avait coulé près de la côte et que ses vestiges sont vraisemblablement aujourd'hui enterrés sous les sédiments charriés au fil du temps par la Grande Rivière. En conclusion, il a jugé que les chances de succès d'une opération de recherche du site étaient particulièrement limitées et qu'une équipe hautement compétente, pluridisciplinaire et internationale équipée d'instruments de pointe serait nécessaire à la bonne exécution d'une telle mission.

Remerciant M. Nieto, le Président a rappelé la Résolution de le MSP concernant le Madagascar ensuite donné la parole à la Ministre de la Culture et de l'artisanat de Madagascar, Mme Brigitte Rasamoelina, en lui demandant d'expliquer le contexte de la mission demandée par **Madagascar** et la situation concernant les vestiges de l'île de Sainte Marie.

La Ministre a expliqué que, suite à une demande des autorités de Madagascar, l'UNESCO devrait envoyer une mission afin d'évaluer l'état d'une épave gisant dans la baie de Sainte-Marie. Cette épave fait depuis plusieurs semaines l'objet de fouilles par une société de production de film britannique qui laissent craindre des dégâts irréversibles sur ce site archéologique. Cette situation est jugée préoccupante par les autorités de Madagascar, pays qui a ratifié la Convention. La Conférence des Etats parties précédant la présente réunion du STAB avait déjà décidé de donner suite à la demande de Madagascar et d'envoyer une mission du STAB pour évaluer l'état du patrimoine de la baie de Sainte-Marie. Le financement reste cependant à déterminer.

M. L'Hour a ensuite pris la parole et expliqué que depuis les années 2000, beaucoup de chasseurs de trésors sont arrivés non seulement sur l'île de Sainte Marie mais un peu partout sur les côtes de Madagascar, notamment sur la côte ouest de cette île. Il a ajouté que le patrimoine immergé y était en grand danger et qu'il était donc tout à fait essentiel d'envoyer une mission technique sur le modèle de celle d'Haïti.

Le Secrétariat a cependant souligné l'importance de trouver des fonds pour financer cette mission. Une discussion sur le financement des missions du STAB a suivi et il a été décidé d'essayer d'identifier des moyens financiers, notamment auprès de différents mécènes.

Le Président a ensuite suggéré M. Michel L'Hour comme chef de mission pour la mission qui devrait se rendre à Madagascar et a nommé les autres membres de la mission, en particulier M. Auron Tare (Albanie).

Ensuite, le Président a rappelé la Résolution et a proposé de passer à l'examen de la mission requise par le **Panama** :

L'Ambassadeur du Panama a expliqué la situation. Suite à la demande du gouvernement panaméen, le STAB devrait envoyer une mission afin d'évaluer l'état de l'épave historique du *San José*, un galion espagnol qui a sombré dans l'archipel des Perles (Las Perlas), au XVII<sup>e</sup> siècle. Cette épave fait depuis 2003 l'objet d'un contrat d'exploitation commerciale par la société Investigaciones Marinas del Istmo (IMDI). La Conférence des Etats parties réunie un jour avant la présente réunion du STAB, a décidé de donner suite à la demande de l'Institut national de la culture du Panama et d'envoyer la mission du STAB au cours de la première quinzaine du mois de juillet.

L'objectif de cette mission est d'évaluer, en coopération avec des experts panaméens, les actions menées par IMDI. Il s'agira aussi, pour les experts, d'établir un plan de gestion pour la conservation de l'épave du galion *San José* et des biens récupérés sur le galion. L'ambassadeur a spécifié que les frais seront payés par le gouvernement du Panama et que l'équipe devra se rendre sur place le 6 Juillet de cette année.

Après consultation, M. Nieto a été désigné chef de mission. Les experts du STAB Dolores Elkin, Argentine, Helena Barba Mei, Mexique, et Ovidio Pereyra, Cuba feront également partie de l'équipe.

Le STAB a ensuite adopté la **Résolution 5 / STAB 6**.

#### **VI a. Rapport sur l'épave du HMS *Victory***

(Point additionnel sur l'ordre du jour, *pas de document*)

En point additionnel, le représentant de l'ONG accréditée JNAPC a fait état des nouveaux développements dans le cas de l'épave du HMS *Victory* et a évoqué la possibilité d'une future ratification de la Convention de 2001 par le Royaume-Uni. Sur ce point, il a expliqué qu'en 2014 une étude d'impact de la Convention de 2001 a été réalisée dont les conclusions se prononcent en faveur de la ratification de cette Convention. Enfin, il a invité les experts des Etats qui ont ratifié la Convention à venir rencontrer les nouveaux responsables des autorités britanniques pour présenter les aspects positifs de la Convention.

#### **VI b. Rapport sur la collaboration entre le STAB et UNITWIN**

(Point additionnel sur l'ordre du jour, *pas de document*)

Le représentant UNITWIN a ensuite salué les travaux du STAB et a proposé une coopération étroite avec le réseau de l'UNESCO UNITWIN pour l'archéologie subaquatique. Il a souligné l'importance des échanges d'informations entre le Secrétariat, les ONG et le réseau UNITWIN qui regroupe déjà 21 universités proposant des formations dans l'archéologie subaquatique.

Les experts du STAB ont vivement salué cette initiative et souligné son importance. L'inscription de nouvelles universités a été discutée et une étroite collaboration encouragée. Le Secrétariat a également exposé une nouvelle fois les critères pour devenir membre UNITWIN.

## VII. Meilleures pratiques

(Point 7 de l'ordre du jour provisoire, *document UCH/15/6.STAB/6*)

Le STAB, à sa cinquième réunion, a recommandé à la Conférence des États parties de considérer comme meilleures pratiques toutes les initiatives, conformes à la Convention et entreprises de manière exemplaire, qui permettent à un large public d'accéder à des connaissances sur le patrimoine culturel subaquatique. Il a également recommandé à la Conférence d'inviter les États parties à la Convention à fournir des exemples de meilleures pratiques en suggérant certaines conditions et de demander au STAB d'examiner ces exemples de meilleures pratiques.

La Conférence des États parties a examiné sur ce sujet et invité le STAB à identifier davantage de critères pour les exemples de meilleures pratiques, ceux déjà identifiés étant exclusivement axés sur l'accès au patrimoine. Les autres aspects, à l'instar de la conservation, de la recherche ou de la protection des sites, sont encore peu abordés, et il est souhaitable qu'ils soient également mis en avant.

Le Président a donné la parole aux membres du STAB sur ce sujet. Ceux-ci ont souligné l'importance de l'accès au patrimoine et de leur travail préalable, mais ont également salué l'invitation et l'intérêt de la Conférence des États parties.

L'Argentine a cependant souligné que des meilleures pratiques pour la recherche et les activités axées sur le patrimoine culturel subaquatique sont déjà reflétées dans l'Annexe de la Convention et qu'il ne conviendrait pas d'y toucher. Le Secrétariat a affirmé qu'il existe déjà un manuel sur l'Annexe traduit en plusieurs langues et approuvé par le STAB, créé dans le but de guider les États.

M. L'Hour a pris la parole en soulignant l'importance de se concentrer sur les problèmes touchant surtout à la conservation des objets et à la protection des sites. Il a suggéré un recensement de guides et de livres concernant la conservation et la restauration afin de créer une bibliographie recommandée et accessible par tous.

Après une discussion approfondie il a été décidé que deux groupes de travail seraient établis pour proposer des critères pour l'identification des meilleures pratiques, un groupe sur la conservation et un groupe sur la protection de sites. Le STAB a ainsi adopté la **Résolution 6 / STAB 6** dans ce sens.

A la fin des discussions sur ce point, M. L'Hour a proposé la création d'une **liste d'experts** internationaux dans les différents domaines touchant à la recherche archéologique et à la conservation afin de réagir au plus vite dans les situations d'urgence et d'être disponible pour les missions du STAB. Cette proposition a été saluée par tous les experts présents et largement discutée. Il a été convenu d'établir une telle liste, destinée uniquement à l'usage du STAB et qui ne sera pas rendue publique. Les membres du STAB devront fournir le CV complet des experts qu'ils proposent et une confirmation écrite de ces experts qu'ils seraient prêts à répondre favorablement à des demandes de mission émanant de la Convention des États parties ou de son Bureau. Seuls les experts pouvant justifier d'une carrière parfaitement exemplaire au regard des règles de la Convention et de son annexe pourront être éligibles sur cette liste.

Le STAB a par la suite débattu de **l'impact du changement climatique** sur le patrimoine. Plusieurs experts ont pris la parole et exposé la façon dont le changement climatique affecte les sites archéologiques. L'intérêt de la participation du STAB à la COP21 a été mis en avant. La **Résolution 7 / STAB 6** a été adoptée sur les deux derniers points.

#### **VIII. Date et lieu de la prochaine Réunion du Conseil consultatif scientifique et technique (STAB)**

(Point 7 de l'ordre du jour provisoire, *document UCH/15/6.STAB/7*)

A la fin des débats, le STAB a adopté la **Résolution 8/ STAB 6** et a prié la Directrice générale de convoquer la septième réunion du Conseil consultatif scientifique et technique au printemps 2016.